

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Onzième dépêche télégraphique. — Force du peuple. — Les journaux du passé. — La fièvre des batailles. — Fatalité. — Vains efforts des meneurs. — Le gouvernement et la réaction. — La vengeance est un morceau de roi. — Evénements de Paris des 23 et 26. — Séances de l'Assemblée nationale. — La médiation. — Réservons-nous pour l'étranger. — Rapport sur l'impôt de 53 centimes. — Théâtres.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

ONZIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 27 juin 1848, quatre heures du soir.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

« Le calme est rétabli à Paris. Les gardes nationales y affluent de toute la France »

Pour copie conforme :

Le commissaire de la République dans le département du Rhône, MARTIN BERNARD.

Lyon, 28 Juin 1848.

FORCE DU PEUPLE.

La force du peuple est dans l'imposante majesté du calme. Les révoltes, les excès, les troubles ne profitent jamais qu'aux ennemis de notre souveraineté. Les citoyens habitants de notre cité le comprendront et fermeront leurs oreilles aux conseils perfides de gens que l'on glisse parmi eux pour les perdre, en les excitant au tumulte. Le premier coup de feu serait le signal de la mise en état de siège. Dieu nous en préserve!

N'avons-nous pas maintenant le droit de suffrage universel? Avec ce droit, nous ferons plus que par toutes les batailles, et nous pouvons changer l'ordre de choses et conquérir tous nos droits sans effusion de sang. Restons donc calmes et impassibles à toutes les provocations, et attendons nos ennemis sur le vrai terrain de la lutte, à l'urne électorale: là, si nous sommes unis, nous serons toujours vainqueurs.

LES JOURNAUX DU PASSÉ.

Comme nous l'avions prévu, les journaux de la réaction, les feuilles de l'espoir et celles des regrets ont enfourché leur cheval de bataille. Il est vrai que la saine partie de la population ne partage pas les vues de ces gens-là et que leurs fanfaronnades, leurs provocations à la don Quichotte ne trouvent guère d'échos ni d'admirateurs; les uns se contentent de hausser les épaules et de rire, d'autres gémissent, indignés de l'audace impie de ces individus qui ne rêvent que sang et carnage.

D'après le *Courrier de Lyon*, les citoyens qui ont les premiers proclamé la République ne sont que des perfides et des traîtres, dont la lâche conduite a amené la lutte meurtrière des 23, 24 et 25 juin; et afin de faire passer dans l'âme du citoyen Cavaignac tout le fiel et la haine amoncelés dans la sienne, il lui fait entendre que les patriotes français ne sont que des Carthaginois, c'est-à-dire des Bédouins; et, nouvel Hamilecar, il lui crie à l'oreille:

« Craignez qu'on ne vous dise un jour, comme à Annibal: Vous savez vaincre, mais vous ne savez pas profiter de la victoire. Profitez de votre triomphe. Ne prenez pas les déplorables errements adoptés le 24 février et dont nous venons de recueillir les fruits amers. Ne promettez rien aux travailleurs, troupe de fainéants, de vagabonds et d'esprits turbulents, etc. »
Nous espérons que l'autorité prendra des mesures contre ces journaux qui, tout en se disant les amis de l'ordre, ne cherchent qu'à semer la division et excitent indirectement à la guerre civile. La République vient de sortir triomphante de la lutte engagée entre l'anarchie et l'ordre; et quelque desir qu'ait le *Courrier* ou tout autre journal anti-républicain de profiter de cette victoire pour

voir rétablir l'ordre de choses renversé sur les barricades de février, il n'en sera rien cette fois encore. Le bon esprit de l'Assemblée nationale et du général Cavaignac nous en est un sûr garant.

Quant à la population lyonnaise, nous devons le répéter à sa louange, elle saura résister à toutes les menées des ennemis de la liberté. On veut l'engager dans une fausse route, on lui jette une espèce de défi; mais elle se gardera bien de relever le gant. Assez et trop longtemps déjà la ville souffre de cette espèce de qui-vive continu, il est temps d'en finir une fois pour toutes; il faut que tout le monde sache et que nous proclamions bien haut que toutes les méfiances doivent cesser; que nos dissensions ne provenaient que du défaut d'entente mutuelle, mais que dès ce jour et à la suite de concessions réciproques, l'harmonie est rétablie entre tous les Lyonnais, et qu'ils ne forment plus qu'un peuple de frères.

LA FIÈVRE DES BATAILLES.

En ce moment l'Europe est affligée d'une espèce de fièvre épidémique. On veut se battre et l'on se bat partout, en Italie, en Allemagne, en France, etc. Il y avait cependant un moyen de tirer parti de cette maladie et de la faire profiter à la cause de la liberté. Au lieu de laisser notre pays exposé aux horreurs de la guerre civile, il eût mieux valu envoyer des troupes au secours des Italiens et de tous les peuples qui veulent leur indépendance. Si l'on se fût battu à l'étranger, les rues de Paris et de tant d'autres villes de France n'eussent pas été rougies du sang de nos frères. C'est en inoculant la maladie, que l'on prévient les ravages de la petite vérole.

FATALITÉ.

Quel nom faut-il donner aux excès qui viennent d'ensanglanter la ville la plus éclairée de l'univers?

Nous trouvons la réponse à cette question dans Cicéron (*Oratio pro Ligario*): Les uns diront que c'est un égarement; d'autres, le résultat de la crainte; ceux-ci, moins indulgents, donneront à ces événements les noms d'ambition, d'espoir, de haine, d'audace; ceux-là, et ce sont les plus sévères, disent que c'est de la témérité; personne encore n'a prononcé le nom de crime, excepté peut-être ceux qui visent à la réaction. Quant à nous, si l'on nous demande le vrai nom, le seul nom qui convienne à nos malheurs, nous dirons qu'une FATALITÉ désastreuse s'est apesantie sur la République et a surpris la religion des meilleurs citoyens; en sorte qu'il n'est pas étonnant que la prudence humaine se soit trouvée en défaut et sans force en présence de la volonté et des desseins impénétrables de la puissance céleste. Ce discours de Cicéron désarma César, juge de Ligarius; puisse notre observation produire le même effet sur nos gouvernants.

VAINS EFFORTS DES MENEURS.

Le citoyen général Gémeau a exigé impérieusement que les neuf pièces de canon dont les habitants de la Croix-Rousse se sont emparés en février, lui fussent livrés immédiatement. Il faisait du refus un *casus belli*. Toutes les démarches faites auprès de ce chef militaire, ayant pour but d'obtenir la journée d'aujourd'hui pour décider la population à se déterminer, ont été sans résultat. Le général déclara que les canons devaient être rendus aujourd'hui avant onze heures.

La population a cru voir dans tout cela une provocation à une collision, mais elle a eu le bon esprit de ne pas se laisser entraîner à des excès dont le résultat eût pu amener le désarmement d'une partie de la garde nationale et par conséquent le retour du privilège.

La garde nationale de la Croix-Rousse a rendu les pièces en question. Les démarches actives des membres

de l'ancien comité exécutif de Lyon, ainsi que des différents clubs, ont contribué pour beaucoup à ce heureux résultat, dont tout sincère républicain doit se féliciter. Ce n'est pas là ce que voulaient sans doute les anciens partisans de Louis-Philippe; aussi la résignation du peuple peut-elle être considérée comme une défaite qui couvre ses ennemis de honte.

LE GOUVERNEMENT ET LA RÉACTION.

Le gouvernement militaire et la réaction vont et vont bon train. Les évêques du maréchal Bugeaud se rappellent leurs exploits en Afrique, et croient que la France est composée d'un peuple de bédouins; mais qu'ils y prennent garde, les pieds pourraient bien leur glisser dans le sang de leurs frères; il ne faut pas croire qu'ils seront invincibles, car les temps et les flots sont changeants. Quand on veut gouverner, il faut le faire en Français et non en Parisien, et ne pas vouloir faire égorger la moitié d'un pays pour se parer des palmes du triomphateur quand même, car cela ressemblerait bien au gladiateur romain. La gloire du soldat de la liberté consiste à combattre pour des principes, et nous ne savons si les hommes entre les mains desquels la constituante, qui veut constituer le despotisme, a mis le pouvoir, peuvent atteindre ce but, eux qui ne sont pas républicains, si ce n'est le général Cavaignac, qui l'est à la manière des hommes du *Natona*, c'est-à-dire pour la plus grande gloire du sabre, quoique fils d'un conventionnel.

Aujourd'hui, ce pouvoir de fer, qui ne peut être qu'éphémère, veut revenir sur ses pas, et donner des ordres impitoyables à ses généraux subordonnés; nous désirons que le bon sens de la population de la Croix-Rousse fasse justice de toute provocation, en rendant les canons qu'elle a conquis en février; mais nous ne pensons pas que la fumée du sang des Parisiens enivre le gouvernement d'un jour jusqu'à vouloir tenter le désarmement de la garde nationale de cette dernière commune, qui a des droits à être organisée comme celle de Lyon. Toutes les tentatives ont été mises en œuvre pour faire tirer l'épée au peuple, afin d'en faire un jacquerie; il saura s'en préserver, nous l'espérons, car sa lutte inégale ne serait que sacrifice. Qu'il n'écoute donc aucun sédition; qu'il se présente en habit ou en blouse; qu'il cède au moment, car il est digne d'un meilleur sort, et doit être confiant dans l'avenir, surtout aujourd'hui que la démocratie est dans nos mœurs et ne peut cesser d'être.

A. M.

« La vengeance est un morceau de roi. Il n'y a plus de roi en France; ce qui nous fait espérer que l'Assemblée nationale adoptera pour devise: « Le pardon est la première qualité du républicain. »

Nous apprenons qu'un magistrat songe à pousser son action réactionnaire tellement loin, qu'il voudrait étendre sa main homicide jusqu'à un homme revêtu d'un haut caractère officiel; ce même magistrat, qui l'était déjà sous le gouvernement de Louis-Philippe, ne rêve que mandats d'amener et de comparation. Dieu veuille qu'il soit bientôt venu au sommet de la magistrature; car alors, pour le plus grand bien de la démocratie, son zèle se ralentira.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Suite de la journée du 25 juin.

Voici le texte de la lettre du citoyen Armand Marrast, maire de Paris, adressée au président de l'Assemblée nationale, lettre dont parlons dans le compte rendu de la séance du 23:

Hôtel-de-Ville, 5 heures après-midi. — Citoyen président, je m'empresse de vous annoncer que le mouvement d'offensive commencé hier, poursuivi ce matin avec une grande vigueur, est partout couronné de succès. Nos colonnes viennent de s'emparer du point le plus redoutable et le moins abordable de l'insurrection, la mairie du 9^e arrondissement et les rues qui l'avoisinent ont été reconquises pied à pied. Des barricades formidables ont été enlevées après de rudes combats et des pertes douloureuses; mais l'acharnement incroyable des insurgés a dû céder devant l'héroïque intrépidité de nos troupes.

Il m'est impossible de vous donner de longs détails; mais pour que vous puissiez juger vous-même des dif-

facultés du combat, je vous dirai seulement que dans la plupart des rues longues, étroites et couvertes de barricades qui vont de l'Hôtel-de-Ville à la rue St Antoine, les insurgés s'étaient emparés de presque toutes les maisons et en avaient matelassé les croisées; ils tiraient de là presque à coup sûr. Aussi nos pertes sont-elles considérables et cruelles.

« La garde mobile et la ligne ont dû faire le siège de chaque maison, et ce qu'on redoutait l'œuvre plus périlleuse, c'est que les insurgés avaient établi entre les maisons occupées, des communications intérieures, en sorte qu'ils pouvaient se rendre, comme par des allées couvertes, d'un point extérieur jusqu'au centre, où une suite de barricades les protégeaient.

« Ils avaient fait de tout le quartier une immense forteresse, qu'il a fallu démolir pierre à pierre, et cela peut vous expliquer le temps qu'on a dû y mettre et le prix que cela nous coûte! (Nouvelle et triste sensation.)

« Nos colonnes sont maintenant en marche vers la place des Vosges pour reprendre la mairie du 8^e arrondissement (on annonce que cette mairie a été incendiée; ainsi tous les actes de l'état-civil dont le double registre n'aurait pas encore été transmis au procureur de la République et les listes électorales sont anéantis) et attaquer le dernier asile de l'insurrection au faubourg Saint-Antoine. J'espère que la résistance ici sera faible, plus faible du moins que celle dont nous avons tant à gémir. J'ai la confiance que nous en finirons ce soir.

« Salut et fraternité.

« Signé: Armand MARRAST. »

Quelques drapeaux, pris sur les barricades, sont rouges, d'autres tricolores, d'autres noirs et blancs. On en a vu qui ont figuré à la fête de la concorde, et qui portent, pour toute inscription, ces mots: *Ateliers nationaux, brigade*. Dans la rue Moutetard, on en a pris deux ou trois sur lesquels se trouvait le cri de guerre des ouvriers lyonnais en 1831: *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!*

En général, la lutte est aussi sombre que terrible. Peu ou presque pas de cris parmi les insurgés, et partout un acharnement déplorable.

« P. S. Un rapport reçu à l'instant m'annonce qu'on a forcé la barricade qui nous arrêtait depuis ce matin. Nos troupes sont arrivées jusqu'au pont de Damiette dont elles occupent les deux extrémités. Nous envoyons un renfort pour enlever la caserne des Célestins. Tout marche vers une conclusion heureuse; mais, hélas! nos hôpitaux, nos ambulances sont encombrés, et jamais le pavé de Paris n'a été rougi d'autant de sang! »

— Les prisonniers en grand nombre ont été conduits des Tuileries à la rue de Tournon, par la garde nationale à cheval. Un des hommes arrêtés ayant tenté de s'échapper, a été frappé d'un coup de baïonnette: on l'a porté jusqu'à la caserne Tournon; il poussait des cris horribles, et cherchait à exciter ses complices à se jeter sur la garde nationale.

— On a publié la proclamation suivante:

« Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes! L'Assemblée nationale, la nation vous le demandent. On vous dit que de cruelles vengeance vous attendent! Ce sont vos ennemis, les nôtres qui parlent ainsi! On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont prêts à vous recevoir.

« Le président de l'Assemblée nationale, SÉNARD.

« Le chef du pouvoir exécutif, CAVAIGNAC. »

— La lettre suivante a été adressée par le ministère de l'Instruction publique à plusieurs journaux:

« Dès le commencement de la lutte dans le faubourg Saint-Jacques, le ministre de l'Instruction publique s'est vivement préoccupé de la situation des établissements universitaires de ce quartier. MM. les proviseurs et chefs d'établissement lui ont adressé les renseignements les plus rassurants. Il reçoit encore aujourd'hui des avis analogues, et il s'empresse d'en donner avis aux familles. »

— Le chef du pouvoir exécutif arrête:

« Les maires des divers arrondissements de Paris devront procéder au désarmement de tout garde national qui, sans motif légitime, manque aux appels qui lui sont faits pour concourir à la défense de la République. »

« Paris, le 23 mai 1848. E. CAVAIGNAC. »

— C'est un fait que nous constatons avec douleur: l'insurrection paraît tout-à-fait organisée. Elle a des provisions d'armes et de poudre préparées depuis longtemps, et d'avance elle avait choisi ses chefs.

On a vu, place Lafayette et au clos St-Lazare, des individus portant des brassards comme signes distinctifs. Plusieurs ont été arrêtés munis de sommes importantes en or. Un seul prisonnier conduit au Louvre avait sur lui vingt-cinq mille francs en billets de banque.

— Quant au but de l'insurrection, quant au mobile qui peut pousser tant de malheureux à une lutte aussi désespérée, il est impossible de le préciser.

— M. Emile de Girardin est arrêté. Le journal la *Presse* est supprimé.

Voici l'ordre:

« Le chef du pouvoir exécutif,

« En vertu du décret de l'Assemblée nationale qui met la ville de Paris en état de siège,

« Arrête:

« Le préfet de police et tout agent de la force publique, sur le vu du présent arrêté, fera arrêter le citoyen Emile de Girardin; le journal la *Presse* est supprimé;

« Le préfet de police fera immédiatement saisir toutes les feuilles publiques qui, par leurs publications hostiles, prolongent la lutte qui ensangante la capitale et compromettent le salut de la République. »

« Paris, 25 juin 1848. CAVAIGNAC. »

— La *Liberté* et l'*Assemblée Nationale* ont été, dit-on, suspendues.

Minuit. — On nous annonce que le ciel paraît en feu du côté du faubourg Saint-Antoine; on croit qu'un incendie grave a éclaté dans ce quartier.

Le chef du pouvoir exécutif arrête: Les maires des divers arrondissements de Paris devront procéder au désarmement de

tout garde national qui, sans motif légitime, manque aux appels qui lui sont faits pour concourir à la défense de la République. Paris ce 25 juin 1848. — E. CAVAIGNAC.

Craignant avec quelque raison que les gardes nationales de province ne fussent victimes de leur ardeur et de leur ignorance des lieux en arrivant à Paris, le général Cavaignac avait envoyé aux barrières de la capitale et aux chemins de fer l'ordre de retenir ces précieux auxiliaires, et de ne les laisser entrer dans Paris que par colonnes de 1000 à 1200; précaution d'autant plus utile que beaucoup de ces volontaires n'avaient pas de cartouches.

Tandis que le canon renversait les barricades, la sape ouvrait un chemin à travers les maisons et permettait aux troupes d'arriver jusque sur les insurgés et de les prendre à revers, et souvent de tourner contre eux-mêmes leurs propres barricades. Cette marche, en ralentissant les succès, les rendait plus sûrs et quelquefois moins sanglants.

Journée du 26.

L'un de nos rédacteurs, de service toute la nuit devant les barricades du faubourg Saint-Antoine, nous adresse la lettre suivante:

« Dix heures du matin. — Nous avons passé une nuit fort agitée, l'arme au bras, au milieu de la ligne, de la garde mobile, de l'artillerie, des dragons et de tout le corps du génie dont la mission était de miner les barricades et les maisons ayant donné refuge aux insurgés. L'insurrection est à peu près concentrée dans le faubourg Saint-Antoine, mais elle est cernée de tous les côtés et il y a tout lieu de croire qu'avant midi il y aura un bombardement général de toutes les barricades; déjà quelques coups de canon ont ouvert celle qui était la plus proche de la Bastille, et les insurgés se sont retranchés sur la seconde; on attend que tout soit débarrassé pour faire passer l'artillerie. En attendant, presque toutes les maisons du quartier sont crénelées et nous envoient des décharges auxquelles on ne peut répondre sans causer une perte inutile de munitions.

« Dix heures et demie. — La seconde barricade est enlevée par la garde mobile; cinquante dragons prisonniers renfermés dans une cour avec leurs chevaux viennent d'être délivrés et renvoyés à leurs quartiers pour y chercher des armes. La plupart sont blessés et n'ont reçu aucun secours. C'est grâce à l'intervention de quelques habitants que les soldats ont été épargnés; beaucoup ont été imprudemment massacrés. Cinq à six mille fusils viennent de tomber entre nos mains avec quantité de munitions que les insurgés n'ont pu enlever, la première barricade ayant été prise en moins d'une heure. Le général Lamoricière parcourt nos rangs et n'accepte pas la capitulation qu'on lui propose. Cette capitulation consiste à sortir la croix en l'air et à entrer dans les rangs de la garde nationale; on leur répond: « il est trop tard! » Il faut vous dire que sur trente mille hommes dont se compose la légion du faubourg Saint-Antoine, douze mille environ ont pris les armes avec l'insurrection. Le jeune Alcornu, garde mobile, décoré hier de la main du général Cavaignac, revient se mettre dans les rangs de sa compagnie, accompagné de la garde mobile Martin également décoré. L'artillerie arrive de tous côtés avec des caissons chargés de munitions.

« Midi. — Assaut général. Si je puis vous en donner les détails, vous recevrez de mes nouvelles. »

Nous ajouterons à ces premiers renseignements que les ordres les plus sévères ont été donnés depuis hier soir; la retraite a été battue à 9 heures, et la consigne donnée de conduire au poste les patrouilles des 7^e, 8^e et 9^e légions, dont quelques compagnies ont encore passé aux insurgés; trois fois dans la nuit le mot d'ordre a été changé. Ce matin tous les hommes qui ont reçu des armes sont tenus de se présenter au poste avec leurs fusils; les sergents-majors avec leurs feuilles de recensement vont à domicile, enlever les armes de ceux qui sont absents ou qui n'ont pas fait de service; de plus on se renseigne sur les motifs qui ont empêché la plupart des nouveaux venus de se rendre hier et avant-hier à leur poste.

On annonce que M. l'archevêque de Paris qui s'était rendu auprès des insurgés avec une proclamation du général Cavaignac pour leur porter des paroles de paix, a été reçu par eux à coups de fusil et qu'il a été blessé.

Le général Cavaignac vient de donner des ordres pour faire faire dans chaque légion, le recensement des gardes nationaux tués ou blessés, afin de faire à l'Assemblée nationale des propositions de pensions pour leurs veuves et leurs enfants.

On dit que l'état de siège doit être levé demain et que la circulation sera aussitôt rendue dans Paris.

On annonce la promulgation d'un décret qui incorpore dans l'armée les bataillons de gardes mobiles.

On assure que le ministère vient de déposer sa démission entre les mains du général Cavaignac.

Midi et demi. — « J'apprends à l'instant que le faubourg Saint-Antoine a capitulé sans aucune condition après la reprise des hostilités. Signé: Trouvé-Chauvel, préfet de police. » Au moment où cette dépêche parvenait au maire du 4^e arrondissement, le canon grondait, et on ne pouvait s'expliquer cette contradiction avec la lettre du citoyen Trouvé-Chauvel. Cette dépêche était portée par un homme à cheval; elle a été recueillie par un garde national qui l'a portée à sa destination.

On nous annonce qu'un club des Batignoles qui s'était déclaré en permanence, a été forcé par les troupes réunies, garde nationale, garde mobile et troupe de ligne, et que la plus grande partie des individus de ce club (au nombre de 500 environ), a succombé dans la lutte.

Deux Anglais ont été trouvés dans la barricade de la barrière Rochechouart.

On assure qu'un bataillon entier a péri après l'enlèvement de la barricade St-Séverin, par suite de la cruauté des habitants du quartier qui répandaient à flots sur les soldats de l'huile et de l'eau bouillante.

Les environs de la barrière Rochechouart ont été arrosés d'huile à laquelle on devait mettre le feu à l'aide d'une bombe inflammable qui a été trouvée au milieu de la barricade.

A cette même barrière Rochechouart, les citoyens,

soupçonnés d'être hostiles au mouvement, ont été arrêtés et ont été horriblement mutilés par les femmes à l'aide d'un rasoir. Ces scènes de cruauté et de vandalisme, mille fois plus odieuses que l'anthropophagie, rappellent d'une manière sinistre les exécrables mutilations dont les Suisses ont été l'objet en 93; la plupart des balles des insurgés sont machées ou hachées.

Le général de Bréat a subi le même sort dans les environs du clos St-Lazare.

Les prisonniers qui sont faits par la force publique et qui déclaraient combattre par la nécessité que pourrait excuser la misère, étaient porteurs d'une somme à peu près pareille, soit une fois 15 francs, soit une autre 22 francs, soit enfin une autre fois 40 francs en deux pièces d'or; sur plusieurs individus on a trouvé des sommes considérables; mais la plupart de cet argent provient de vols commis dans les maisons dont les insurgés avaient pris possession.

Un gamin de 12 à 15 ans a été arrêté hier porteur d'une certaine somme en or et de munitions de guerre; sommé d'indiquer l'origine et l'emploi de ces objets, il a refusé de s'expliquer; il a été maintenu en état d'arrestation.

L'arrestation de la sœur de Blanqui a été signalée par une circonstance assez curieuse. La consigne sévèrement exécutée à l'égard de tout le monde, ne permettait pas qu'elle pût passer les diverses lignes des postes militaires. Cependant elle crut devoir insister, et même elle s'élança au pas de course sur une barricade dont les insurgés avaient été débusqués, en s'écriant, avec un jurement épouvantable: « Je passerai. » Et déjà elle avait escaladé la barricade, lorsqu'elle fut arrêtée et trouvée nantie de munitions qu'elle portait aux insurgés. Elle a été conduite à son domicile, qui a présenté l'aspect d'un véritable arsenal: elle était, du reste, vêtue avec une certaine élégance.

La connaissance du décret de trois millions destiné à secourir les familles que les événements de la semaine avaient mis dans l'impossibilité de gagner leur vie, a produit un meilleur effet sur les habitants du quartier St-Marceau, qui est encore en proie à une certaine exaltation, ils se sont instantanément calmés. Les distributions à domicile se font aujourd'hui avec un grand soin et une grande impartialité, quoique avec précaution.

Les prisonniers sont nombreux; ils sont enfermés partout où ils peuvent être gardés sûrement et sans danger; il y en a jusque dans les cours des Tuileries.

Le frère de Duprez de l'Opéra, fabricant de bronze, garde national de la 2^e légion, a été tué dans le faubourg Poissonnière.

Le citoyen Benjamin Laroche, rédacteur en chef du *Père Duchêne*, un des principaux chefs des insurgés, a été tué sur une barricade.

Deux heures et demie. — Les boulevards sont libres maintenant jusqu'à la Bastille; ils sont occupés par de nombreux gardes nationaux, des cuirassiers et de l'artillerie. La rue et le faubourg du Temple sont entièrement libres; le faubourg jusqu'au-delà du canal a été le siège d'une bien triste défense qui n'a pu être terminée que ce matin: les maisons qui avoisinent le pont du canal ont été criblées de balles et de boulets; on voit encore dans la rue des ballots de laine dont se servaient les assiégeants pour attaquer les barricades. Le boulevard Beaumarchais jusqu'à la Bastille présente les traces d'une bataille achevée; on voit des entre-deux de croisées de maison entièrement démolies par le canon; les barricades de la rue Pont-aux-Choux, des Filles-du-Calvaire laissent voir des préparatifs de défense qui sont formidables. Avant la Bastille, à l'extrémité du boulevard, on voit une barricade formée avec des voitures de pierres de taille toutes chargées. La place de la Bastille est occupée par l'artillerie, la garde nationale, la garde mobile; des représentants du peuple arrivent à chaque instant s'informer des nouvelles. On n'entend plus un coup de fusil. Nous avons vu la maison incendiée qui fait le coin de la rue de Charonne, s'écrouler avec un fracas épouvantable. La rue du faubourg Saint-Antoine est libre jusqu'à la barricade du Trône; l'on est en train de démolir toutes les barricades qui sont encore debout.

Nous avons vu passer la civière qui portait l'archevêque de Paris blessé mortellement; il était accompagné par des prêtres. On amène à chaque instant des prisonniers.

La place du Panthéon est convertie en place de guerre; la colonnade, les portes, quelques bas-reliefs à l'angle du nord du Panthéon sont couverts de balles. Les portes de bronze sont brisées.

Toutes les barricades du faubourg St-Jacques, au nombre de mille, sont enlevées.

Un grand nombre de maisons ont été criblées de balles et de mitraille, dans le faubourg St-Antoine. Les insurgés abandonnent le faubourg Saint-Antoine pour se réfugier vers Charonne et Ménilmontant, où ils élèvent des barricades; la fusillade s'est engagée de nouveau dans ces quartiers; le général Lamoricière envoie de ce côté de l'artillerie, de la troupe de ligne et de la cavalerie.

Trois heures. — Nous n'achevons pas ce bulletin lugubre. Des nouvelles arrivées à l'instant de la chambre nous annoncent officiellement la fin de la lutte et la reddition complète des insurgés et de tout le faubourg Saint-Antoine. Les habitants détruisent eux-mêmes les barricades qu'ils avaient élevées; les troupes ont terminé leur cruelle mission. L'ordre est partout rétabli et le général Cavaignac vient d'écrire à l'Assemblée nationale qu'il est prêt, aussitôt ses derniers devoirs remplis, à remettre entre les mains des représentants de la nation, les pouvoirs terribles dont ils l'avaient momentanément investi pour rétablir l'ordre et sauver la patrie.

La plume nous tombe des mains. La joie déborde de notre cœur, des larmes d'attendrissement coulent de nos yeux et voilent nos regards. Nous sommes enfin soulagés du poids écrasant qui nous oppressait depuis trois jours.

Puisse maintenant cette longue bataille de l'ordre contre le désordre, de la légitimité contre l'anarchie, du bien contre le mal, être la dernière! Puisse notre chère France recueillir les fruits de cette victoire si cruellement achetée, et la société française ne plus être détournée désormais de ses destinées magnifiques.

Puissent tous nos concitoyens de toutes les opinions comprendre enfin tout ce qu'il y a de cruel, d'horrible, de désespérant dans la guerre civile, et que la victoire même est une source de larmes; l'état de ses trophées ne saurait cacher les plaies sanglantes de la patrie.

Nous renvoyons les lecteurs pour les détails au compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 25 juin.

La séance, suspendue à deux heures et quart, est reprise à trois heures et quart.

Le C. Ducoux, ceint de l'écharpe tricolore, vient rendre compte à l'Assemblée d'une tournée qu'il a faite dans les divers quartiers de Paris. Les nouvelles qu'il donne ont un grand intérêt et sont de nature à rassurer tous les amis de l'ordre.

L'insurrection est partout refoulée. Le clos Saint-Lazare, quartier général des insurgés, a été enlevé. 5,000 fusils sont tombés entre les mains de la garde nationale.

En parlant du dévouement et du courage de la garde nationale pendant la journée d'aujourd'hui et de sa modération hier pendant le premier moment de la lutte, un mot malheureusement échappé à l'improvisation du C. Ducoux excite une véritable tempête. De vives paroles et des interpellations de toutes sortes lui sont adressées de tous les points de la salle.

Le C. Duclerc, ministre des finances, et le citoyen de Larochejacquin qui prennent la parole après le citoyen Ducoux, ne sont pas plus heureux que lui. Le citoyen de Larochejacquin, surtout en voulant parler de certains bruits répandus parmi les insurgés qui croient qu'aucun quartier ne leur sera fait, soulève un orage des plus violents et est forcé de quitter la tribune.

La séance est suspendue. Elle est réouverte à cinq heures et quart.

Le citoyen président donne lecture d'une lettre du citoyen Armand-Marrast, datée de l'Hôtel-de-Ville à trois heures, et annonçant que le faubourg St-Antoine est entièrement dégagé; mais que si ce succès est grand, il a été cruellement acheté par des pertes nombreuses et cruelles.

Le citoyen président communique aussi à l'Assemblée une proclamation rédigée de concert avec le général Cavaignac, et qu'on a fait jeter par-dessus les barricades, adressée aux insurgés qui tiennent encore.

La séance est suspendue de nouveau pour n'être reprise qu'à huit heures du soir. C'est pendant cette suspension qu'on a appris la mort du brave général Négrier. La douloureuse impression causée par cette nouvelle ne saurait se rendre.

A neuf heures, la séance est ouverte. L'Assemblée est très-nombreuse. Le président communique à la chambre les nouvelles qu'il a reçues depuis la suspension de la séance. Il annonce officiellement la mort du général Négrier, et il rappelle à ce sujet qu'à la défense de l'ordre et de la liberté, l'Assemblée verse le plus pur de son sang par les veines de Bixio, du colonel Caronnel, de D. Raès, etc.

Le citoyen président communique ensuite à l'Assemblée le projet de décret suivant :

« Art. 1er. Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement déporté.

« Art. 2. Le pouvoir exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret.

« Plusieurs voix : Suspendez la séance.

« Le président : Ce décret sera mis en délibération que demain, afin que la pression des horribles événements de ces trois jours ne pèse pas sur le vote de la chambre.

« L'Assemblée suspend sa séance et s'ajourne à demain, à huit heures.

« Il est neuf heures et demie. »

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 26 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A huit heures et demie la séance est reprise.

Le citoyen Sénard prend place au fauteuil. L'Assemblée est nombreuse. La tristesse est empreinte sur tous les visages; une tristesse solennelle et recueillie qui n'empêche pas la résolution et la volonté ferme et intrépide dont l'Assemblée a donné déjà tant de preuves dans ces horribles circonstances et qui sauveront la patrie.

Le citoyen président : Je demande à l'Assemblée un profond silence. Les forces du président s'épuisent mais votre bienveillance y suppléera. Ces deux mots me suffiront pour résumer la situation sur la rive gauche : rien; barrière libre. Je le répète, plus rien.

Sur la rive droite, succès complet, sauf le point que je réserve. Tout est libre, entièrement libre jusqu'au faubourg St-Antoine, dernier retranchement de l'insurrection. Maintenant à ce sujet j'ai des choses graves à dire. Un de nos collègues, le citoyen Larabit qui, dans une pensée de conciliation et de paix s'était engagé au milieu des barricades du faubourg St-Antoine, tombé en quelque sorte au pouvoir des insurgés (mouvement), nous est revenu, accompagné de quatre individus qui se présentaient comme délégués du faubourg St-Antoine. Les délégués, à ce qu'il nous a paru dans une conversation qui n'a pas duré moins de trois heures, étaient des hommes sincères. (Rumeurs.) Quelques unes de leurs paroles ont eu pour nous un grave enseignement. Nous avons vu en eux des gens qui ignorent complètement les actes de l'Assemblée.

(Nouvelles rumeurs.) Ils nous disaient : Nous ne lisons pas le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, etc. Nous ne lisons que des journaux à un sou et que souvent on nous donne. (Sensation.) Ces délégués apportaient une déclaration sous forme d'adresse à votre président, signée de leurs signatures et de celles de beaucoup d'autres. Ils se laissent fort d'amener le faubourg à une composition, et à arrêter la révolte résolue jusqu'à l'extermination. (Mouvement.)

L'adresse était conçue dans des termes que je vais vous faire connaître, ainsi que la réponse que votre président a faite de concert avec le citoyen général Cavaignac.

Voici d'abord l'adresse :

« Citoyen président,

« Nous ne désirons pas l'effusion du sang de nos frères. (Rumeurs.) Nous avons toujours combattu pour la République, démocratique. (Mouvement.) Si nous adhérons à ne pas poursuivre le progrès de la sanglante révolution qui se prépare (rumeurs), nous voulons aussi conserver nos titres et tous nos droits de citoyens français. »

A cette adresse se trouva jointe la signature de deux de nos collègues, Galy-Gazalat et de ce. partis spontanément en parlementaires et retenus par les insurgés.

Il s'y trouvait jointe aussi une note du citoyen Larabit, qui nous invite à admettre une demande qui lui paraît si juste, et à laquelle il paraît adhérer. (Rumeurs.)

Voici la réponse de votre président :

« Citoyens, si vous voulez conserver les titres et les droits et remplir les devoirs de citoyens français, détruisez vous-mêmes les barricades derrière lesquelles nous ne pouvons voir que des insurgés; soumettez-vous et rentrez en enfants soumis et repentants dans le sein de la République que nous avons fondée et qu'à tout prix nous voulons conserver. »

De toutes parts. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Depuis de nouvelles tentatives ont été faites; cette fois elles étaient loin d'avoir la forme de la première. Il me suffira d'en indiquer une seule pour que l'Assemblée puisse apprécier leur caractère. On demandait amnistie pleine et entière. (Explosion de murmures.) M. le général Cavaignac a déclaré qu'il n'entendait rien de pareil, qu'il fallait soumission absolue et qu'il était inutile qu'on se dérangeât davantage. (Très-bien! très-bien!)

En conséquence, voici les résolutions militaires définitivement adoptées.

Les colonnes d'attaque sont dirigées sur le foyer de l'insurrection, le faubourg St-Antoine. Une heure a été fixée pour la soumission absolue : c'est dix heures. Cette heure écoulée, l'attaque doit commencer sur tous les points. Les insurgés savent qu'ils n'ont qu'un seul moyen de l'éviter, c'est de détruire eux-mêmes les barricades et de se soumettre sans restriction. Enfin, citoyens, si terribles que soient ces nécessités, l'intérêt de la République qui domine tout, nous fait dire avec confiance que le résultat ne peut être douteux. (Mouvement.)

Maintenant, citoyens, je passe à d'autres mesures administratives et législatives. Les mesures administratives sont celles-ci :

1° Désarmement de tout garde national qui ne répond pas à l'appel. (Très-bien.)

2° La fermeture de tous les clubs reconnus dangereux.

Une voix : Tous! tous!....

Le citoyen président : Le citoyen général Cavaignac, en même temps qu'il rétablit l'ordre, entend maintenir la liberté. (Très-bien! très-bien!)

3° Précaution contre les journaux reconnus dangereux et qui commettent le plus grand des crimes, celui de pousser à la guerre civile. (Très-bien.)

Je viens aux mesures législatives : la pensée est celle que vous connaissez déjà; c'est celle du décret que j'ai lu dans la séance d'hier et qui statue sur le sort des prisonniers. Avant de vous en saisir de nouveau, avec les amendements qui s'y réfèrent, je vous entretiendrai d'un autre décret pour la nomination d'une commission d'enquête composée de quinze membres pris dans le sein de l'Assemblée et dont voici les termes :

L'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur suit :

Article premier. Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux à l'effet de rechercher par voie d'enquête et par tous les autres moyens qui lui paraîtront utiles et nécessaires les causes de l'insurrection qui depuis trois jours ensanglante Paris, et de constater les faits qui se rattachent, soit à sa préparation, soit à son exécution.

Art. 2. La même commission sera autorisée à étendre ses investigations à tout ce qui se rattache à l'attentat du 15 mai.

Art. 3. Tous pouvoirs lui sont conférés dans ce double objet, soit pour mander et faire comparaître auprès d'elle les personnes en état de donner des renseignements, soit pour se faire délivrer et communiquer toutes les pièces de nature à éclairer sa religion.

Art. 4. Rapport sera fait à l'Assemblée des résultats de cette information.

Ce décret mis aux voix est adopté.

L'Assemblée décide qu'elle se retire dans ses bureaux pour procéder à la nomination du commissaire.

Le citoyen président : Je donne de nouveau lecture à l'Assemblée du décret d'hier avec les modifications.

Article premier. Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement déporté dans une des possessions françaises d'outre-mer autre que l'Algérie. (Très-bien!)

Art. 2. Le pouvoir exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires nécessaires pour l'application et l'exécution du présent décret.

Sur cet article, j'ai reçu beaucoup d'observations; la plus importante est celle qui a pour but une réserve pour les individus ayant violé les lois de l'humanité, par exemple, coupables de quelques assassinats! Cette réserve est juste. (Très-bien! très-bien!)

Il est évident que la déportation ne frappera que les individus coupables seulement d'avoir pris les armes. (Approbation.)

Un membre demande que le décret ne soit discuté qu'après le vote dans les bureaux. (Appuyé! appuyé!)

Un membre s'informe du citoyen Larabit : Il est répondu qu'il a dû retourner avec les délégués des insurgés. (Mouvement.)

Le citoyen Portalis : Au nom de l'humanité même, je demande la plus grande sévérité. (Les interruptions de l'Assemblée et les réclamations de tous les bancs ne permettent pas à l'orateur de continuer; il quitte la tribune.)

L'Assemblée se retire dans ses bureaux pour délibérer.

La séance est suspendue jusqu'à midi.

Nous avons vu dire qu'une démarche dans le but de la paix avait été faite par le citoyen archevêque de Paris, qui s'est avancé vers les barricades au péril de sa vie. Le bruit court même que le vénérable prélat aurait été blessé.

Onze heures vingt minutes. — Le citoyen Sénard, rentrant, monte rapidement au fauteuil et s'écrie : Le faubourg Saint-Antoine est rendu.

Vite, allez chercher tout le monde.

Les huissiers vont dans la salle des conférences et dans les bureaux.

En quelques instants les représentants arrivent en foule.

Le citoyen Sénard, s'adressant à l'Assemblée et avec une vive émotion : Je me hâte de vous annoncer la fin de cette déplorable lutte.

Un aide-de-camp du ministre de la guerre, arrivé avec toute la célérité que lui a permis son cheval, m'apprend qu'à l'heure fixée par le pouvoir exécutif une grande agitation régnait dans le faubourg Saint-Antoine.

Le général Lamoricière a vigoureusement attaqué par la gauche; le général Perrot a attaqué en face du côté de la Bastille. Engagé dans les rues, le général Lamoricière a dû souffrir, et a souffert plus que la colonne du général Perrot.

Après une courte lutte par le centre, il s'est montré et a annoncé que le faubourg Saint-Antoine se rendait sans condition. J'ai demandé, dit-il, à l'aide-de-camp du général s'il pouvait affirmer que dans toute l'étendue du faubourg on s'était ainsi rendu. Il m'a répondu qu'au moment de partir il avait vu trois battois pénétrer sans résistance dans le faubourg. Il pense que s'il y avait eu résistance dans le lointain, il aurait entendu quelques détonations. Il n'a rien entendu.

Le citoyen préfet de police annonce aussi que le faubourg Saint-Antoine a capitulé.

Sur l'interpellation du citoyen Falloux, le citoyen Parisis, évêque

de Langres, annonce que l'archevêque de Paris a été blessé grièvement dans le faubourg Saint-Antoine, et que le prélat avait demandé à être administré.

Le citoyen Beslay, qui s'était rendu dans le faubourg Saint-Antoine pour avoir des nouvelles du citoyen Larabit annonce que les défenseurs des barricades avaient voulu le retenir et le forcer de se battre avec eux.

Le citoyen Beslay a dit aux insurgés : « Donnez-moi deux pistolets, je vais monter sur les barricades, et je me brûle la cervelle. »

Mais un des ouvriers, qui avait été ouvrier chez le citoyen Beslay, l'ayant reconnu, l'a protégé et a obtenu qu'on le laisserait partir.

Les insurgés se seraient rendus hier soir, ajoute le citoyen Beslay, s'ils avaient eu la certitude que la proclamation du général Cavaignac était bien de lui. Ils voulaient voir sa signature.

Le citoyen Sénard : La séance est suspendue.

Dix minutes après cette suspension, une foule de représentants rentrent dans la salle et s'écrient : Nous sommes trahis! Les trois bataillons ont été fusillés par les insurgés! (Une sensation d'horreur se répand dans les tribunes.) On se récrie avec violence contre la crédulité du citoyen Sénard, qui n'est pas présent.

Une heure et demie. Le citoyen Sénard monte au fauteuil et sonne à pleine volée.

Le citoyen Sénard : Un premier mot qui résume tout : Tout est terminé. (Bravos.) Maintenant, quelques détails sommaires. Depuis le moment où le général Cavaignac était venu nous apporter la heureuse nouvelle de la reddition, des bruits d'une nature très alarmante s'étaient répandus. On parlait de trois bataillons qui auraient été victimes d'une trahison. Le fait est faux. Il y aurait eu, en effet, combat après la première capitulation, qui n'était pas connue de tous. Maintenant nos patrouilles circulent de la Bastille à la barrière du Trône. Il y a quelque résistance encore du côté gauche du faubourg, où se trouve le général Lamoricière; mais cette résistance ne peut durer longtemps. L'insurrection est décidément vaincue. (Bravos prolongés.) J'ajouterais à ces détails l'heureuse nouvelle, que m'apporte le citoyen Ant. Thourlet, de la délivrance du citoyen Larabit et de nos deux autres collègues. (Marques nombreuses de satisfaction.)

Je viens moi-même de voir le citoyen Larabit. (Très-bien.)

Le citoyen d'Adelsward : J'ai quitté le général Lamoricière à une heure et quart. Il m'a autorisé à vous dire que le faubourg Saint-Antoine n'avait pas capitulé. Le bruit répandu que trois bataillons auraient été fusillés à la suite d'une trahison est faux. Le citoyen Lamoricière se plaignait vivement des rapports établis avec les insurgés par quelques représentants. Explosions de murmures. Cette démarche avait dérangé ses combinaisons; les insurgés qui se portaient sur la Bastille, se sont rabattus sur le canal, et il en est résulté des pertes nombreuses. (Interruption, réclamations sur beaucoup de bancs : Assez! assez!)

Le citoyen de Malleville : La conclusion du rapport. Le combat continue-t-il?

Le citoyen d'Adelsward : Oui! oui! (Rumeurs)

Le président, que viennent d'aborder successivement le citoyen Lacrosse et un messager : Citoyens, voici qui confirme complètement ce que je vous ai annoncé. Le faubourg St-Antoine tout entier est au pouvoir des troupes; les insurgés travaillent eux-mêmes à détruire les barricades. (Mouvement; agitation.)

La séance est de nouveau suspendue. Le citoyen Sénard quitte le fauteuil.

Deux heures. — Le citoyen Corbon, vice-président, donne lecture de la lettre suivante :

« Citoyens représentants,

« Grâce à l'attitude de l'Assemblée, au dévouement des gardes nationales et de l'armée, la révolte est partout réduite. (Bravos prolongés.)

« Il n'y a plus de lutte dans Paris. (Bravos.) Aussitôt que je serai certain que les pouvoirs qui me sont confiés ne sont plus nécessaires au salut de la République, je viendrai les remettre respectueusement entre les mains de l'Assemblée nationale.

« Signé : GÉNÉRAL CAVAIGNAC. »

(Acclamations; cris prolongés de : Vive la République!)

La séance est de nouveau suspendue.

Les représentants sont réunis dans les bureaux. On croit que le général Cavaignac viendra à l'Assemblée ce soir.

Quant à présent, nous n'avons plus d'autres nouvelles.

Voici la commission chargée d'examiner le projet de décret sur la déportation :

Les citoyens Stourm, Baroche, Bavoux, Vivien, Corully, Méaulle, Jules Favre, Lignier, Billault, Delouche, Machet, Gustave de Beaumont, Rouher, Laboussière, Laboulière.

Membres composant la commission d'enquête : les citoyens Pougeaud, Waldeck-Rousseau, de Larcy, Delespaul, Worhiaye, Landrin, Orlon Barrot, Beaumont (de la Somme), Goudchaux, Flandrin, Bouchard, de Mornay, Duhirel, Lanjuinais, Latrade.

LA MÉDIATION.

La République française veut, à ce qu'il paraît, faire les affaires des rois malgré les peuples qui demandent la liberté. Venise va être sacrifiée à la politique; la ville qui la première après Paris a proclamé la déchéance de la tyrannie va rentrer sous le joug autrichien.

Voici ce qu'on lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Une dépêche du chargé d'affaires suisse à Vienne, arrivée le 19 juin à Berne, annonce que le chargé d'affaires de la République est allé à Inspruck offrir la médiation de la France dans la question austro-italienne. Cette médiation aurait pour base la cession de la Lombardie à Charles-Albert et la conservation de l'Etat de Venise à l'Autriche.

RÉSERVONS NOUS POUR L'ÉTRANGER.

La garde nationale de Strasbourg vient de donner une leçon aux élèves de Bugeaud. Au reçu de la seconde dépêche télégraphique, qui appelait les gardes nationales des départements au secours de l'ordre, le corps d'officiers de cette ville s'est réuni et a signé l'adresse suivante, qui a été immédiatement expédiée à Paris :

« Strasbourg, le 25 juin 1848.

« Au citoyen Cavaignac, délégué du pouvoir exécutif.

« Citoyen général,

« La garde nationale de Strasbourg se lèverait comme un seul homme pour voler au secours de l'Assemblée

« nationale si des devoirs tout aussi sacrés ne la retenait à la frontière. »
 « Vive la République une et indivisible ! vive l'Assemblée nationale ! »

IMPÔT EXTRAORDINAIRE DE 55 CENTIMES SUR LES QUATRE CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Rapport présenté au Conseil municipal par la Commission des finances.

Rapporteur, J. FAYOLLE.

Messieurs,

Votre commission des finances, que vous avez chargée d'examiner l'exposé de la situation financière de la ville de Lyon, soumis par M. le maire dans notre dernière séance, vient vous présenter le résultat de ses travaux.

D'un tableau qui nous a été remis, il résulte qu'il a été dépensé par la ville, depuis le 26 février jusqu'au 17 juin, une somme totale de 4,150,062 fr. 49 c.

Nous n'avons pas voulu entrer dans l'examen des détails qui composent cette somme. Cet examen qui pourra toujours être repris plus tard, nous eût conduit trop loin dans ce moment, et nous avons pris immédiatement, comme point de départ, le chiffre indiqué plus haut pour nous occuper des moyens de parer aux difficultés présentes.

Cette dépense énorme, produite par des circonstances exceptionnelles et par des besoins impérieux a complètement bouleversé un budget déjà péniblement aligné, et l'équilibre si problématique de vos dépenses et de vos recettes prévues a disparu.

Car, en même temps que vos dépenses augmentaient dans une proportion extraordinaire vos recettes diminuaient. La suspension du travail, la crise commerciale qui pèse sur notre cité manufacturière plus que sur toute autre, ont eu pour résultat immédiat de restreindre la consommation de chacun au strict nécessaire, et ont amené dans le produit des taxes communales une diminution sensible.

Ces deux causes, l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes, ont conduit la ville à la situation si grave dont M. le maire vous a fait l'exposé.

D'après cet exposé, qui vous a été distribué, nous avons à pourvoir pour la fin du mois à divers paiements, résultat d'engagements antérieurs, et dont la totalité s'élève à 707,788 fr. 05 c.

Cette somme se compose, en grande partie, d'articles dont le paiement ne peut pas être différé, comme les traitements des divers employés, le service de l'emprunt, les intérêts des sommes dues par la ville pour l'acquisition de maisons, les loyers de pain non encore acquittés, les avances pour le compte de l'Etat aux ateliers nationaux, etc.

Pour faire face à cette échéance si chargée, nous n'avons qu'une somme disponible en caisse, au 19 juin, de 5,847 fr. 91 c.

et les rentrées qui s'opéreront d'ici à la fin du mois, et que l'on peut évaluer à 406,906 fr. 09 c.

Soit en total, 112,484 fr. »

Pour combler la différence de ces deux chiffres et assurer le service des mois prochains, nous ne pouvons nous adresser qu'à l'emprunt ou à l'impôt. L'emprunt aux particuliers, dans ce moment de pénurie de capitaux, alors que toutes les maisons de banques sont ébranlées, que le manque d'acheteurs a fait descendre les fonds publics à des prix si bas, que les meilleures valeurs ne peuvent entrer dans la circulation faute de fonds disponibles, l'emprunt, disons-nous, serait certainement impossible, et fût-il praticable, ce ne serait qu'à des conditions si dures, si désastreuses, que nous reculons devant la responsabilité d'en infliger le poids à l'avenir de la cité.

Les mêmes raisons empêchent de songer un seul instant à la vente des terrains appartenant à la ville.

Notre seule, notre unique ressource, c'est donc l'impôt. L'administration provisoire qui nous a précédés, en avait déjà senti la nécessité alors que les dépenses extraordinaires, qui ont continué depuis cette époque, n'avaient pas encore mis la ville dans une position aussi difficile que celle où elle se trouve aujourd'hui.

Sur la demande du comité exécutif de la ville de Lyon, le commissaire extraordinaire du gouvernement dans le département du Rhône prit, en date du 19 mars dernier un arrêté prescrivant la perception extraordinaire de 55 centimes sur le montant des quatre contributions directes de la ville de Lyon. Cet arrêté fut sanctionné par un décret du gouvernement, en date du 27 mars 1848; ce décret porte :

« Art. 1^{er}. La ville de Lyon et le département du Rhône sont autorisés à s'imposer une contribution extraordinaire de 55 centimes sur le montant des quatre contributions directes. »

C'est de cette autorisation que nous venons vous proposer de faire usage.

Si, comme nous croyons vous l'avoir démontré, la ville n'a pas d'autre moyen que l'impôt pour faire face aux exigences de sa situation, celui-ci a sur tous les autres l'avantage d'être immédiatement percevable, d'être même déjà en cours d'exécution, car le patriotisme de beaucoup de contribuables les a fait devancer votre décision, et une somme de 430,000 francs a déjà été perçue sur l'impôt que nous vous proposons de sanctionner par votre vote. Si votre décision venait à repousser cette ressource, nous aurions à restituer immédiatement cette somme aux contribuables, et notre situation financière nous met dans l'impossibilité de le faire.

Mais ce ne serait pas là la seule restitution que nous aurions à faire. Le représentant du peuple maire de Lyon, négocié depuis longtemps avec l'Etat un emprunt de 1,500,000 francs, en offrant pour garantie la somme même que produira l'impôt des cinquante-cinq centimes. En l'absence de toute délibération du conseil municipal qui rendit légitime la perception de cet impôt, l'Etat a hésité jusqu'ici à faire un prêt sur un gage aussi douteux. Cependant une somme de 200,000 francs a été avancée à la ville, et ce serait encore une restitution immédiate que nous aurions à faire, dans le cas où vous

ne croiriez pas devoir sanctionner la perception déjà commencée.

En outre de cette restitution, il faudrait abandonner complètement l'espérance de conclure avec l'Etat l'emprunt important que M. le maire prépare avec tant de soins. Nous nous trouverions donc dans une position aggravée par la restitution de sommes déjà perçues, sans la ressource sur laquelle nous comptons aujourd'hui des avances que nous fera probablement l'Etat, et en face, par conséquent, de la nécessité plus immédiate que jamais de recourir à un impôt.

La force des choses nous reconduirait donc infailliblement à la mesure que nous aurions repoussée aujourd'hui.

C'est donc une nécessité inévitable qui nous semble devoir dicter votre vote. Quelque pénible que soit l'aggravation des charges publiques, dans les circonstances où nous nous trouvons, le patriotisme de nos concitoyens leur fera comprendre qu'il y a deux devoirs supérieurs à tous, celui de conserver intacts l'honneur et le crédit de la cité, en la sauvant d'une suspension de paiements, et celui de pourvoir par des sacrifices constants à la subsistance de malheureux sans travail, que la fraternité nous défend d'abandonner.

Les dispositions de la délibération qui vous est proposée ont, du reste, concilié autant que possible les ménagements auxquels ont droit les contribuables peu aisés et les dures nécessités de notre caisse. Ainsi, les patentes au-dessous de cent francs et les cotes mobilières au-dessous de vingt-cinq francs, ainsi que les portes et fenêtres des contribuables compris dans ces deux catégories, sont exemptées de cette contribution.

L'impôt de 55 centimes que nous vous proposons d'adopter, doit produire pour la ville une recette de 1,659,534 fr. 59 c., sur lesquels 480,000 fr. ont déjà été perçus. Nous espérons que l'administration municipale en obtiendra l'avance de l'Etat, et qu'après avoir payé, au moyen de cette ressource, l'échéance si forte de fin juin, nous aurons encore devant nous une somme assez considérable pour assurer le service des mois suivants, et pour combler les déficits journaliers qui se continueront infailliblement pendant quelque temps encore.

A cet exposé rapide de votre position actuelle et du moment, nous eussions désiré joindre un examen plus approfondi de la situation générale des finances de la ville. Mais ce travail si important eût demandé plus de temps que nous n'en avions de disponible, et nous avons dû nous borner à vous proposer les moyens de parer aux difficultés les plus imminentes qui se présentent, en réservant l'examen de notre position générale et des mesures à prendre pour y faire face.

Votre commission vous propose donc d'adopter le projet de délibération qui vous a été soumis, et dont voici le texte :

Le conseil municipal de la ville de Lyon, Vu l'arrêté du commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, en date du 19 mars 1848, qui a prescrit la perception d'un impôt extraordinaire de 55 centimes sur les quatre contributions directes pour la ville de Lyon et le département du Rhône ;

Vu le décret du 27 mars 1848, par lequel le gouvernement provisoire a confirmé l'arrêté du commissaire du département du Rhône, et autorisé la ville de Lyon à s'imposer extraordinairement la contribution de 55 centimes sus-mentionnée ;

Considérant que la position exceptionnelle dans laquelle la ville de Lyon se trouve depuis la révolution de Février, exige impérieusement la création de ressources extraordinaires pour faire face aux charges nombreuses qui pèsent sur elle, et que si ces ressources venaient à manquer, l'ordre et la sécurité de la ville pourraient être grandement compromis ;

Considérant qu'une somme de 500,000 fr. a déjà été perçue sur cet impôt,

Délibère :

Article premier.

Une contribution extraordinaire de 55 centimes au profit de la ville de Lyon, sera perçue sur les quatre contributions directes, conformément à l'arrêté du commissaire du gouvernement en date du 19 mars 1848, et du décret du gouvernement provisoire sus-rappelé.

Art. 2.

Sont exceptées de cette contribution : 1^o les cotes mobilières et personnelles au-dessous de 25 francs ; 2^o les patentes au-dessous de 100 francs ; 3^o les portes et fenêtres des citoyens compris dans les deux exceptions ci-dessus mentionnées.

Art. 3.

Les sommes provenant de cet impôt seront réputées impôt communal.

Art. 4.

La présente délibération sera transmise au citoyen commissaire du gouvernement dans le département du Rhône.

Fait ce 22 juin 1848.

[Le Rapporteur, J. FAYOLLE.]

AUTRES NOUVELLES DE PARIS.

Un banquier de la rue Hauteville, accusé de distribuer de l'argent aux insurgés, M. Clavel d'Oisy a été arrêté aujourd'hui à son domicile et conduit en prison.

Sur le boulevard Poissonnière, deux jeunes gens également accusés de distribuer de l'argent aux émeutiers ont été arrêtés.

A la barrière Courcelle (extra-muros) une femme en tenue du matin, portant sous son bras un pain de six livres et voulant traverser dans un rang de factionnaires en fut empêchée par ceux-ci qui avaient la consigne de ne laisser passer personne. Cette femme se récria, disant que ses enfants n'avaient pas mangé depuis la veille, et qu'elle n'avait pu avoir de pain chez les boulangers : un des factionnaires, à qui la tenue et le langage de cette femme avait inspiré quelque doute, s'empara du pain qu'elle portait et qui à sa grande surprise pesait cinq fois plus qu'il ne devait peser ; il était rempli de cartouches ; inutile de dire que cette femme fut immédiatement mise entre les mains de l'autorité.

Dans la rue du Helder et dans le quartier Notre-Dame-de-Lorette, on a arrêté des femmes portant des paniers remplis de pain qui contenait des cartouches, plus un faux blessé couché sur

un matelas dans lequel il y avait des munitions de guerre. Plusieurs corbillards ont été saisis ; ils contenaient aussi de la poudre et des munitions.

Un individu a été, dit-on, arrêté dans un cabriolet qui contenait plusieurs milliers de cartouches. Cet individu portait les insignes de représentant du peuple et se disait chargé d'une mission pour l'état-major. On prétend avoir reconnu le citoyen de Flotte.

Situation de la Banque de France, Le 22 juin 1848, au soir.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots,	82,250,666 34
Numéraire dans les succursales,	69,552,568 »
Effets arriérés à recouvrer,	5,865,578 42
Portefeuille de Paris, dont	
provenant des succursales,	414,451,757 17
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.,	147,477,061 44
Avances sur lingots et monnaies,	40,587,700 »
Avances sur effets publics français,	55,010,682 90
Avances sur effets publics français dans les succursales,	5,341,118 »
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République,	50,000,000 »
Rentes de la réserve,	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles,	41,600,197 89
Placement des nouvelles succursales en effets publics,	12,744,498 »
Hôtel et mobilier de la Banque,	4,000 00 »
Immobilisations des succursales,	2,515,103 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger,	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte,	200,000 »
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes,	250,000 »
Effets en souffrance à la banque,	29,616,689 89
— dans les succursales,	41,874,464 »
Dépenses d'administration de la Banque,	664,089 51
— de succursales,	849,217 »
Divers,	4,025,292 29
Total,	600,64,470 85

PASSIF.	
Capital,	67,900,000 »
Capitaux des nouvelles succursales,	25,500,000 »
Réserve,	40,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales,	2,980,000 14
Réserve immobilière,	4,000,000 »
Billets au porteur en circul. de la banque,	287,110,600 »
— des succursales,	77,677,278 »
— à ordre,	45,476 51
Compte courant du trésor, créditeur,	17,037,756 04
Comptes-courants,	29,911,628 66
Comptes-courants dans les succursales,	29,724,831 »
Récépissés payables à vue,	4,914,000 »
Récépissés payables à vue dans les succursales,	520,930 »
Traites des succursales à payer par la banque,	5,985,538 79
Traites de la banque à payer par les succursales,	4,814,796 »
Dividendes à payer,	147,429 25
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor,	1,106,888 19
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées,	4,182,005 67
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées dans les succursales,	5,556,919 23
Récompte du dernier semestre,	28,692 57
Récompte du dernier semestre dans les succursales,	775,475 »
Divers,	901,656 94
Total,	600,264,470 85

Théâtre des Celestins.— Jeudi 29 juin 1848.

Au bénéfice de M. Lureau.

Première représentation de *le Docteur Votr*, drame en sept actes, par MM. Anicet-Bourgeois et Dumanoir. 1^{er} acte, *l'Epidémie*. — 2^e acte, *la Cuisse du Malade*. — 3^e acte, *La Marée montante*. — 4^e acte, *Le Mariage secret*. — 5^e acte, *L'Outrage*. — 6^e acte, *Les Cachots de la Bastille*. — 7^e acte, *la Foie*!

Première représentation de *le Marchand de Jouets d'Enfants*, vaudeville en un acte, par MM. Mélesville et Guillard.

Le Perrain, chansonnette comique nouvelle ; paroles de M. Ch. Letellier ; musique de M. A. Marquerie, chantée par M. Lureau.

Un *Divertissement*, par les artistes du Grand-Théâtre. L'affiche du jour donnera les détails.

ANNONCES.

DAGUERRETYPE ARTISTIQUE

M. ADRIEN BERTRAND, ci-devant aux Terreaux, actuellement
Quai de Saône (ci-devant quai d'Orléans), 39,
 Dans l'appartement au 1^{er} étage

PORTRAITS

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ SPÉCIAL, SANS MIROIRÉ.

Epreuves de choix et rigées.

QUELQUE TEMPS QU'IL PASSE, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Le Directeur-Gérant, RAUDES

LYON.—IMPRIMERIE DE M. GIN-BUARD, aux halles de la Grenette.